



Commune de
Bourg-en-Lavaux

MUNICIPALITE

Rte de Lausanne 2
Case Postale 112
1096 Cully

T 021 821 04 14
F 021 821 04 00
info@b-e-l.ch
www.b-e-l.ch

AU CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUX

PREAVIS N° 03/2016

**Réseaux d'eau du chemin Neuf (Epresses) et des Chapelles
(Cully)**

Liaison Epresses – Cully

Tronçon Crêt Dessous – Hôtel Lavaux

Dates proposées pour les séances :

Commission des finances :

lundi 22 février 2016

lundi 29 février 2016

Combles Maison Jaune, Cully

Commission ad hoc : à convenir



LAVAUX
VIGNOBLE
EN TERRASSES



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Lavaux, vignoble en terrasses
inscrit sur la Liste
du patrimoine mondial
en 2007

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Préambule

Le présent préavis est complémentaire au préavis n° 02/2016, (liaison entre Riex et Epesses).

Il poursuit l'objectif du PDDE et termine le bouclage entre les 3 bourgs de Cully, Riex et Epesses. Pour rappel, en 2011, le Conseil communal adoptait une demande de crédit (05/2011) pour le remplacement de la conduite d'eau depuis la route de Vevey jusqu'à l'Hôtel Lavaux ; ces travaux ont été réalisés conjointement avec Holdigaz.

Aujourd'hui, nous pouvons réaliser la jonction entre l'Hôtel Lavaux et le hameau de Crêt-Dessous pour réaliser définitivement le bouclage et ainsi garantir une distribution efficace de l'eau sous pression et assurer la défense incendie de manière optimale.

Il restera à remplacer 3 tronçons de conduites existantes pour atteindre un bouclage conforme au PDDE soit 2 tronçons sur la route de Vevey et 1 sur la rue de la Gare. Ces projets seront entrepris ultérieurement et par ordre de priorité.

Aspects techniques

La construction de cette nouvelle conduite sera exécutée par la technique du forage dirigée en suivant le tracé du sentier de la ruelle Borgne. En effet, le secteur à traverser est composé principalement de rocher d'une part et, d'autre part, l'emprise disponible pour le passage d'une fouille ouverte est trop restreint pour une technique traditionnelle.

Pour résumé, la technique consiste à exécuter un forage pilote puis un alésage (agrandissement) du forage pilote jusqu'à atteindre le diamètre souhaité. Une fois le forage terminé, la conduite en PE est introduite à l'intérieur du forage.

La longueur totale de la conduite est de 190 m' réalisé en 2 étapes (tronçon B à C et D à E de l'annexe ci-jointe).

Une chambre de liaison entre les deux réseaux sera construite sur le chemin d'améliorations foncières au croisement avec le sentier de la ruelle Borgne. Elle permettra d'abriter l'appareillage nécessaire à la régulation des flux entre les deux régimes de pression. Elle sera équipée de plusieurs vannes et d'un compteur.

Il n'y a aucun branchement privé sur l'ensemble du tronçon.

Seule la circulation piétonne sera quelque peu perturbée par les travaux.

Aspects financiers

Les prix appliqués dans le présent préavis sont issus de travaux récents exécutés sur le territoire communal.

Le montant total des travaux est estimé à **CHF 313'800.- HT**. Le devis a été établi par le bureau d'ingénieurs-conseils qui travaille régulièrement pour la commune. Basé sur les prix pratiqués couramment pour ce genre de travaux, il s'établit de la manière suivante :

Travaux de terrassement :	CHF	26'700.-
Fourniture et pose de la conduite et des bornes hydrantes :	CHF	25'900.-
Chambre de liaison :	CHF	74'800.-
Forages dirigés :	CHF	154'600.-
Honoraires subventionnés :	CHF	31'800.-
Montant total du devis HT :	CHF	313'800.-

Une subvention de 15 % est allouée par l'ECA pour le remplacement de conduites qui alimentent des bornes-hydrantes. Le montant subventionné ne tient pas compte du transfert de prises privées. La commune peut donc s'attendre à une allocation d'environ CHF 47'000.-.

Sorties des liquidités

août 2016.

Planification des travaux

1^{er} semestre 2016.

Conclusions

Au vu de ce qui précède, nous vous proposons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, de prendre les décisions suivantes :

le Conseil communal de Bourg-en-Lavaux

Vu le préavis N° 03/2016 de la Municipalité du lundi 8 février 2016;
Où les rapports de la Commission des finances et de la Commission ad hoc chargées
de son étude ;

Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

1. **d'autoriser la Municipalité à réaliser les travaux de remplacement de la conduite d'eau potable des réseaux d'eau du chemin Neuf (Epesses) et des Chapelles (Cully) ;**
2. **d'octroyer à cet effet un crédit d'investissement de CHF 313'800.- hors taxes ;**
3. **de laisser la compétence à la Municipalité quant au choix du mode de financement et, en cas d'emprunt, du moment, ainsi que des modalités de l'emprunt, ceci en conformité avec l'article 4 alinéa 7 de la loi sur les communes (LC) ;**
4. **d'amortir l'investissement relatif à l'eau par les subventions ECA estimées à CHF 47'000.- et le solde de CHF 266'800.- sur une durée de 30 ans, à raison de CHF 8'900.- par année (chapitre 811), la première fois au budget 2017.**

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic

La secrétaire

Max Graf

Sandra Valenti

Préavis adopté par la Municipalité dans sa séance du lundi 8 février 2016

Annexe : plan de situation

Délégué de la Municipalité : M. Jean-Pierre Haenni, municipal